

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt Avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Franck SUCILLON

Etaient présents : SUCILLON Franck – CONSTANTIN Laurent – OTTAVIOLI Hervé – GILLET Bernard – CAILLAT Guylaine – CAILLAT Lionel – HAASER Marie-Françoise

Absents excusés :

Lorelei MOIROUX

Guillaume HAAS

Charlotte VELON

Jocelyne PRADOS

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Lionel CAILLAT a été nommé secrétaire de séance.

### **AVANCEMENT DE GRADE AGENT TECHNIQUE VOIRIE ET CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Le conseil entend qu'un adjoint Technique principal 2<sup>ème</sup> classe peut prétendre compte tenu de son ancienneté à un avancement au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à raison de 35 heures (temps complet) par semaine à compter du 01/05/2021.
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1691 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- de modifier le tableau des emplois en supprimant un poste d'adjoint technique principal 2ème classe de 35 H (temps complet) et en créant un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe (temps complet) au 01/05/2021

### **CREATION DE POSTE 30 H Hebdomadaires SECRETAIRE DE MAIRIE**

Le conseil entend que pour permettre un tuilage avec la secrétaire de mairie en place avant sa mutation, il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif Principal 1ère classe de 30 H hebdomadaires à compter du 26/04/2021 pour sa remplaçante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 30 heures par semaine à compter du 26/04/2021.
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1691 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de modifier le tableau des emplois en ajoutant un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe de 30 H hebdomadaires à compter du 26/04/2021.

### **MODIFICATION DELIBERATION TAUX D'IMPOSITON**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 28.21 %

Taxe Foncière Non Bâti : 42.22 %

En rappelant l'article 16 de la loi N° 2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

A savoir que les ressources perdues par les communes seront compensées par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du département ce qui explique le taux majoré de 13.97 % correspondant au taux départemental du fait de la réforme.

Il est précisé que le taux du Foncier bâti ne relève pas d'une augmentation de la commune mais du taux de la commune additionné du taux que percevait le département et dont la recette reviendra en totalité à la commune pour compenser la perte de la Taxe d'habitation.

Il n'y a pas d'impact sur la taxe pour les habitants.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT POUR TRAVAUX DE FONCTIONNEMENT (Grilles de scellement)**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND CONNAISSANCE de la légitimité de travaux d'assainissement à engager sur l'intervention des grilles d'eaux pluviales rue du Vieux Jonc, rue de la Poyarosse et Rue de la Dombes

DECIDE d'engager ces travaux pour un montant de 1 118.40 € suite au devis de SOGEDO

DECIDE de procéder à une décision modificative du budget comme suit :

+ 2 000 € au compte 771

+ 2 000 € au compte 61523

## ORGANISATION DES ELECTIONS

### **COMPOSITION DU BUREAU :**

#### **De 8H à 12H :**

<b>Franck SUCILLON (Président du bureau)</b>
<b>Bernard GILLET</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>

#### **De 12H à 15H :**

<b>Marie Françoise HAASER</b>
<b>Alain ARTIGE</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>

#### **De 15H à 18H :**

<b>Guillaume HAAS</b>
<b>Guyline CAILLAT</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>
<b>Représentant Liste Mancini</b>

#### **Dépouillement :**

<b>Guyline CAILLAT</b>	<b>Représentant MANCINI</b>
<b>Franck SUCILLON</b>	<b>Représentant MANCINI</b>
<b>Marie Françoise HAASER</b>	<b>Représentant MANCINI</b>
<b>Guillaume HAAS</b>	<b>Représentant MANCINI</b>

Il faut organiser la permanence des créneaux horaires pour les élections du 2 mai 2021. La liste de monsieur Mancini sera interrogée pour présenter des personnes en nombre équivalent sur les différents créneaux.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

Le pot de départ de la secrétaire générale, Nathalie CHAVASSIEUX sera organisé le mardi 27 Avril à 17H30.